

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES

2013

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU  
PAYS DE VALOIS



# Sommaire

P.03: Avant-propos

P.04: **01** Les instances délibérantes

P.05: **02** Les compétences

P.06: **03** Organigramme

P.08: **04** Les Moyens généraux: administration, finances et personnel

P.10: **05** L'aménagement du territoire

P.15: **06** Le développement économique et l'emploi

P.23: **07** Le développement touristique

P.24: **08** L'environnement

P.26: **09** Les services à la population

P.28: **10** Le soutien à la vie associative

P.29: **11** L'animation culturelle

P.33: **12** La communication externe

P.35: **13** Infos pratiques

# Avant-propos

## 2013 : NOTRE INTERCOMMUNALITÉ AVANCE !

Bien que signataire de cet avant-propos du rapport d'activité 2013, la paternité en revient à mon prédécesseur, Arnaud FOUBERT, président de la CCPV durant ces six dernières années. 2013 symbolise l'ultime année du mandat débuté en 2008. Durant cette période, bien des projets initiés au cours des précédents mandats ont abouti et nous avons eu le plaisir d'inaugurer des équipements tels que le Centre aquatique du Valois à Crépy-en-Valois, la zone d'activités économiques intercommunale « Le Parc du Chemin de Paris » à Nanteuil-le-Haudouin, le nouvel établissement et services d'aide par le travail à Crépy-en-Valois, l'équipement de regroupement de services à la population du canton de Betz...

Bien d'autres projets ont avancé et seront, je l'espère, réalisés pendant la période qui débute.

La CCPV a révisé son schéma directeur, devenu Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui fixe les objectifs et orientations du Valois à l'horizon 2022. En parallèle, vos conseillers communautaires ont élaboré un Projet de territoire, approuvé en 2012 et constituant une prospective sur plusieurs années des nouvelles actions ou compétences susceptibles d'être assurées par l'intercommunalité.

C'est ainsi que l'année 2013 a été marquée par des décisions d'importance :

- La prise de compétence « tourisme » à travers les deux offices existants de Crépy-en-Valois/Vallée de l'Automne et d'Ermenonville, qui deviennent « Office de tourisme du Pays de Valois ».
- L'extension de la compétence pour les diagnostics des installations d'assainissement autonome et des travaux de réhabilitation.

En ce qui concerne les autres orientations du Projet de territoire, des études ont été démarrées afin de mesurer l'opportunité et la faisabilité du développement de certaines actions dans les domaines suivants :

- Eau potable
- Urbanisme
- Transport
- Culture

En 2013, la CCPV a acquis une partie du bâtiment administratif de la friche industrielle « Case-Poclair » à Crépy-en-Valois afin d'y installer l'ensemble des personnels du siège de l'institution.

Cette année-là a été marquée par la concrétisation de l'Observatoire du Pays de Valois, véritable outil d'aide à la décision pour les conseillers communautaires et municipaux.

Enfin, l'ensemble des compétences exercées depuis les premières années d'existence du Pays de Valois (gestion des déchets ménagers, éducation culturelle musicale, gestion des gymnases, chantier d'insertion...) n'ont pas connu d'essoufflement, bien au contraire.

Le rapport d'activité annuel constitue un mémorandum exhaustif et explicatif de l'intercommunalité et est un vecteur de communication précieux pour une meilleure lisibilité par nos concitoyens de l'action et de l'utilité de cette jeune institution.

Je vous invite à y découvrir ou redécouvrir le déroulement de cette année 2013 en Pays de Valois !

Bonne lecture.

**Benoît HAQUIN**  
Président de la CCPV

# Les instances délibérantes



Réunion du Conseil communautaire,  
© CCPV, A. Carrara

## Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire de la CCPV. Pour le mandat 2008-2014, il était composé de cent un délégués, désignés par les conseils municipaux des communes membres.

## Le Bureau communautaire

Composé du président, des cinq vice-présidents et de quinze conseillers délégués, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il est compétent pour délibérer par délégation du Conseil communautaire sur certains sujets.

## Le Président

Élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers, il préside le Conseil et le Bureau.

## Les commissions thématiques

Elles préparent les dossiers, donnent leur avis sur les sujets dont elles sont investies et les transmettent au Bureau. Pour le mandat 2008-2014, outre la commission d'appel d'offres, on dénombre les commissions suivantes :

- commission aménagement du territoire et tourisme ;
- commission culture, services à la population, aux communes et associations ;
- commission travaux, constructions, logement ;
- commission environnement, déchets ;
- commission environnement, eau et assainissement ;
- commission développement économique ;
- commission finances ;
- commission communication.

### Des chiffres qui parlent :

En **2013** :

- **5** réunions du Conseil communautaire
- **7** réunions du Bureau communautaire

# Les compétences

Elles sont détaillées dans les statuts de la collectivité (disponible sur simple demande auprès de la CCPV et sur le site internet) et se déclinent comme suit :

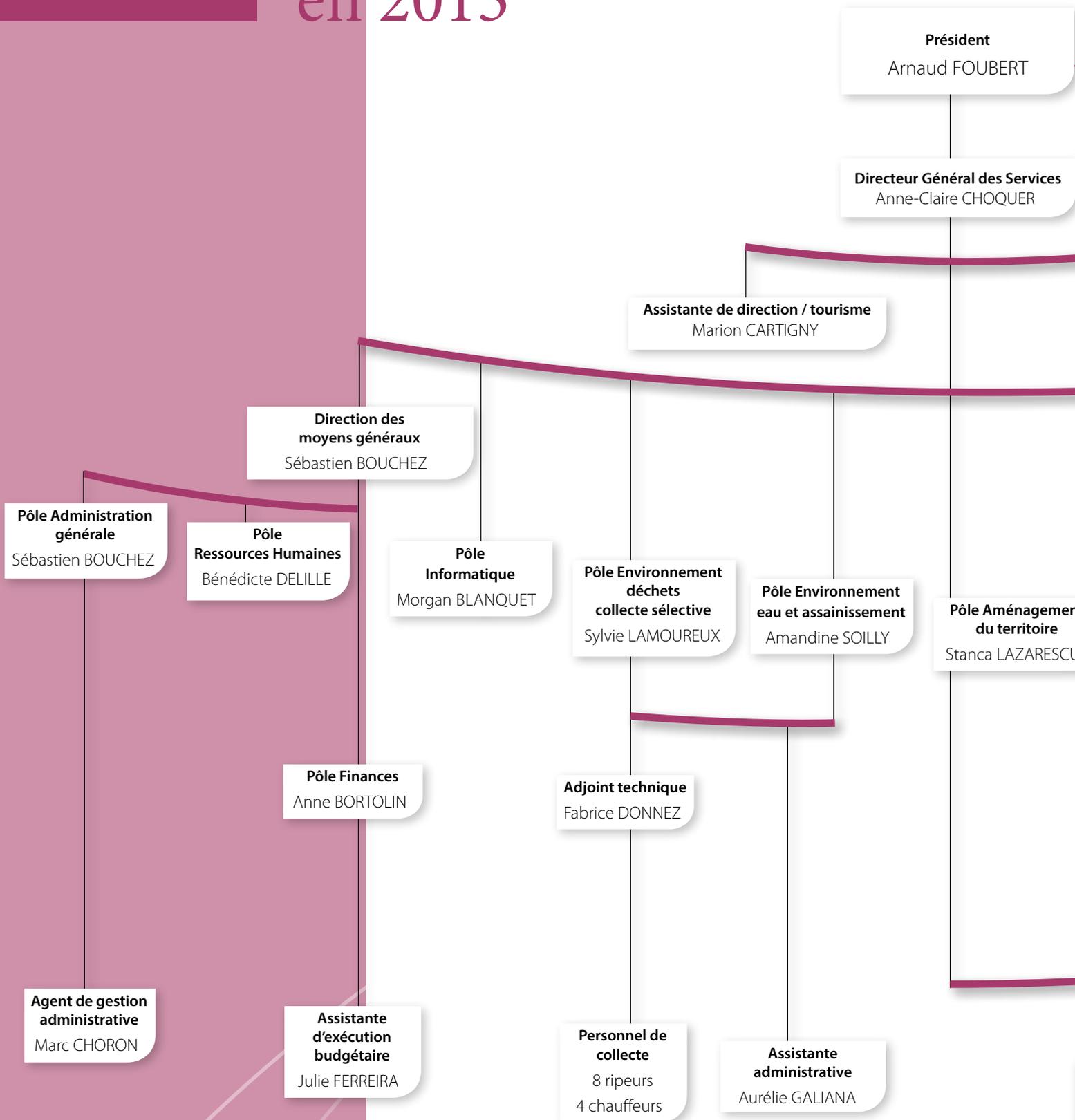
- aménagement de l'espace ;
- développement économique ;
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en liaison avec les collèges ;
- secours incendie et sécurité ;
- animation socioculturelle ;
- insertion professionnelle ;
- action touristique ;
- autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population (logement, transport...).

*Locaux du siège de la CCPV  
au 37 bis rue Gambetta  
à Nanteuil-le-Haudouin.  
© CCPV, A. Pitet*



03

# Organigramme en 2013



### Vice-présidents

Philippe BOULLAND  
Hubert BRIATTE  
Benoît HAQUIN  
Guy-Pierre de KERSAINT  
Anne-Sophie SICARD

**Accueil / archives**  
Antoinette ÉTIENNE

**Pôle Développement économique**  
N...

**Chargée du Pôle Création / reprise d'entreprise**  
Éloïse COUTEAU

**Assistante administrative**  
Isabelle VINCENT

**Pôle Services à la population, emploi-insertion & vie associative**  
Jean-Louis DÉMAREZ

**Secteur Equipements sportifs**

- GYMNASES:  
Roland BARBIER  
Bernard DUMAY  
Laurent RIBOULET  
Laurent LAHANNIER
- CENTRE AQUATIQUE:  
Délégué: Vert Marine

**Assistante administrative**  
Delphine DESAILLY

**Secteur Chantier d'insertion spécialisé maçonnerie**

- 1 encadrant technique:  
Abdi HAMMOU
- 12 salariés

**Pôle Culturel**  
Michel SERRIER

**Secrétariat**  
Aude BATUT  
Christelle HEBBE

**Intervenants musicaux**

Soline BOURSIER  
Anne CHEVALIER  
Corinne FLAMENT  
Michel KORZEC  
Jean-Claude LEROY  
Alexandre LEVECQ  
Brigitte VERRIEZ

**Direction de la Communication**  
(mutualisée avec Crépy-en-Valois)  
Caroline GUÉRIN

**Assistante de communication**  
Annabelle PITET

**Responsables des publications**  
Pauline NEUMANN

**Journaliste**  
Agathe CARRARA

**Webmestre Community Manager**  
Jessica FOUQUET

# Les Moyens généraux : administration, finances et personnel



Trois pôles identifiés la composent : le pôle Administration générale, le pôle Finances et le pôle Ressources humaines. Ces trois pôles comptent au total 5 agents territoriaux.

En 2013, l'activité de la direction s'est principalement traduite par :

- la préparation et suivi des réunions des instances communautaires (85 délibérations en 2013, 7 comptes rendus de Bureaux communautaires, 5 comptes rendus de Conseils communautaires),
- le montage ou l'aide au montage des marchés publics (6 marchés publiés),
- l'appui des chargés de mission dans le montage des plans de financement des projets, et dans la sécurisation des procédures,
- le suivi des dossiers d'assurance du personnel, des bâtiments et des véhicules,
- l'élaboration des prospectives budgétaires, notamment en lien avec la mise en œuvre du Projet de territoire,
- l'élaboration du budget principal, des budgets annexes du BIL et du SPANC, des décisions modificatives, des comptes administratifs,
- l'exécution budgétaire (1 653 mandats et 185 titres de recettes),
- le suivi des demandes d'acomptes et soldes de subventions (y compris FRAPP pour les projets des communes),
- le traitement de 853 bulletins de paie et d'indemnités sur l'année, soit 71 en moyenne par mois,
- la gestion des carrières (99 arrêtés, 74 actes liés aux contrats de travail), et des formations (65 sessions de stages),
- le suivi des arrêts maladie (81 actes pour la maladie, paternité, accidents), visites médicales, des congés...

2013 a également donné lieu au renforcement des outils logiciels dédiés à la Direction par l'acquisition du logiciel FAST-Actes permettant les échanges dématérialisés entre la Préfecture et la CCPV des actes soumis au contrôle de légalité.

Compte administratif 2013		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)
Moyens généraux	Direction, coordination	2 096 684,84	14 069 851,06	454 934,41	1 681 073,36
	Administration générale	513 942,66	1 693,76	10 160,34	1 294,26
	Communication	154 302,76	-	1 096,73	650,42
Soutien aux communes	Incendie	1 737 730,34	-	-	-
	Gymnases et collèges	330 251,01	25 079,02	432 196,79	7 258,19
	Eau et assainissement	105 063,30	24 247,38	13 349,55	55,18
	Collecte et traitement des déchets	4 679 993,68	52 282,21	77 659,22	8 115,57
Développement local	Associations	81 916,00	-	-	-
	Picardie en ligne	35 786,66	772,03	172,22	92,44
	Associations culturelles	46 950,00	-	-	-
	Culture, enseignement musical	606 470,78	183 624,09	8 766,59	1 233,34
	Tourisme et patrimoine	85 672,54	890,96	108 933,50	11 025,74
	Centre aquatique	1 148 353,01	252 507,13	175 020,52	2 771,97
	Valois mobilité	47 482,42	19 375,20	-	-
	CSR / CAT	41 821,17	104 701,24	67 825,15	113 920,00
	Emploi, insertion	420 583,00	157 407,83	-	-
	Logement	-	-	-	-
	Observatoire	32 005,78	24 322,33	-	-
	Urbanisme, aménagement du territoire	73 720,45	161,69	55,01	8,52
	Développement économique	262 069,88	1 201,90	1 331,95	471,83
<b>Total général hors RAR</b>		<b>12 500 800,28</b>	<b>14 918 117,83</b>	<b>1 351 501,98</b>	<b>1 827 890,82</b>
				Excédent CA 2013	
Avec restes à réaliser				3 422 353,00	3 217 640,00
<b>Total général avec RAR</b>		<b>12 500 800,28</b>	<b>14 918 117,83</b>	<b>4 773 854,98</b>	<b>5 045 530,82</b>
				Excédent CA 2013	
					2 688 993,39

# L'aménagement du territoire

\*SCoT élaboré sous le régime la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000. Pour être en accord avec les nouvelles évolutions législatives, il devra intégrer, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les dispositions de la loi portant Engagement National pour l'Environnement de 2010 (loi Grenelle II), dispositions qui s'imposent désormais à tous les documents d'urbanisme.



Porte de Paris de Crépy-en-Valois  
© Mairie de Crépy-en-Valois, A. Carrara

## Deuxième année de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale

Dotée d'un document d'urbanisme et de planification à l'échelle de son territoire depuis le 29 septembre 2011, la Communauté de communes poursuit en 2013 le travail de mise en œuvre de son Schéma de Cohérence Territoriale\* (SCoT).

### Quels outils de mise en œuvre du SCoT ?

Document conséquent dont l'appropriation demeure souvent difficile, le SCoT demande à être accompagné d'un guide méthodologique destiné à la fois aux communes et aux partenaires institutionnels. Il peut comporter un document synthétique de décryptage des principales orientations du SCoT ainsi qu'une grille d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT. L'objectif principal est de proposer une grille de lecture partagée du SCoT et de permettre au sein des communes, au moment de l'élaboration de leur document d'urbanisme, la construction d'une vision de développement compatible avec le SCoT le plus en amont possible.

Ainsi, au cours de cette deuxième année d'application, la CCPV a initié, dans le cadre de la commission aménagement, un travail de production d'un ensemble de documents, une « boîte à outils », dont le rôle est d'accompagner la mise en œuvre du SCoT à travers les documents d'urbanisme de rang inférieur. Ce travail entamé en 2013, continue en 2014 pour une approbation par les élus communautaires et une diffusion courant 2014.

Travail en cours sur les outils de mise en œuvre du SCoT :

- Document de décryptage des principales orientations
- Grille d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT
- Méthode de distribution de la consommation foncière - entre les pôles et entre les communes rurales

### PRINCIPAUX OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SCOT À L'HORIZON 2020

- Croissance démographique de 0.97%/an => 58 000 habitants
- Production de 4 000 à 5 000 logements
- Création de 2 600 emplois : maintien du taux d'emploi à 0.6%
- Consommation foncière de 420 ha :
  - 220 pour l'habitat (dont 132 ha dans les 6 communes pôles\*)
  - 200 pour l'activité économique (170 ha dans les 6 communes pôles)

\*les pôles sont :

- le pôle urbain Crépy-en-Valois
- les pôles secondaires : Nanteuil-le-Haudouin, Le Plessis-Belleville/Lagny-le-Sec
- les bourgs relais : Mareuil-sur-Ourcq et Betz

## Suivi et mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec le SCoT

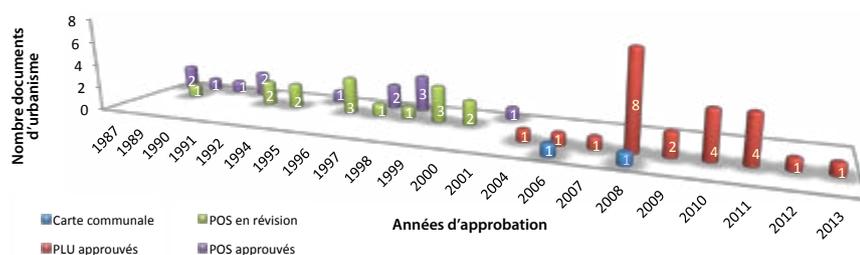
L'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valois marque donc une nouvelle ère dans le paysage urbanistique de notre territoire. La relation de compatibilité qui doit exister entre les documents d'urbanisme locaux et le SCoT devrait inciter les communes à élaborer, à réviser ou à modifier leur POS/PLU, pour que la réalisation des objectifs de développement inscrits dans le SCoT à l'échelle communautaire puisse être atteinte.

À l'occasion de l'élaboration ou de la révision de documents d'urbanisme locaux, la Communauté de communes est ainsi appelée en qualité de personne publique associée (PPA) à formuler un avis sur la base des orientations prévues par

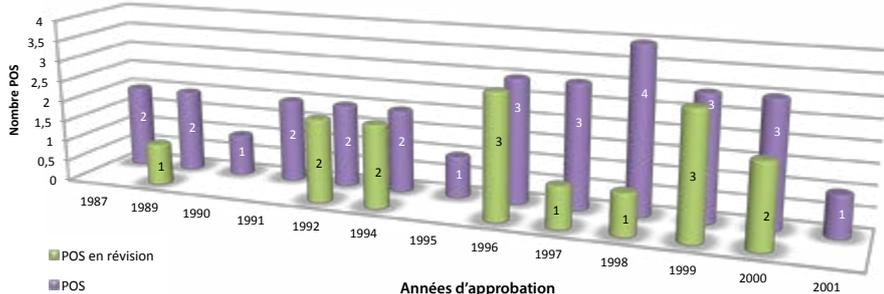
le SCoT. Le dynamisme constaté sur le plan de l'urbanisme en 2013 (10 POS en révision, 3 PLU en élaboration) s'explique en partie par l'entrée du SCoT dans sa deuxième année de mise en œuvre mais aussi par la nécessité des communes de disposer d'un outil leur permettant de maîtriser l'évolution de leur territoire face à une forte pression urbaine venant de l'Ile-de-France.

Compte tenu du nombre important de communes qui forment la Communauté de communes (62), l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT, effectuée au cours de l'année 2013, est liée seulement aux procédures d'élaboration et de modification/révision des POS/PLU. Par conséquent, certains d'entre eux, approuvés avant le SCoT peuvent présenter des éléments d'incompatibilité avec ce dernier. Un travail d'analyse de leur compatibilité avec le SCoT devra être réalisé prochainement.

26 ans de planification territoriale dans le Valois  
État des documents d'urbanisme communaux en 2013



Situation des Plans d'Occupation des Sols en 2013  
25 POS dont 15 en révision



### POUR MÉMOIRE

*L'avis sur un document d'urbanisme local arrêté est réputé favorable après trois mois de silence (art. L. 123-9 du code de l'urbanisme) suivant sa transmission. Cet avis est annexé au dossier d'enquête publique (art. L. 123-10 du CU).*

### POUR RAPPEL

*Dans la hiérarchie entre les documents d'urbanisme, le code de l'urbanisme fixe dans son article L 123-1-9 l'obligation de compatibilité d'un document d'urbanisme local avec le SCoT. Lorsqu'il a été approuvé avant l'entrée en vigueur du SCoT, sa mise en compatibilité avec ce dernier doit être réalisée dans un délai de 3 ans.*

◀ Le graphique ci-contre fait état des 53 documents d'urbanisme approuvés ou en révision sans prendre en compte les 7 communes en RNU et les 2 PLU en cours pour lesquels il s'agit d'un premier document d'urbanisme (Feigneux et Ivors).

◀ Le graphique propose une synthèse réalisée sur la base de documents d'urbanisme dont dispose la CCPV. Il n'est pas exclu que des documents d'urbanisme plus anciens existent sur le Valois, sans que nous en disposions à ce jour.

# L'aménagement du territoire (suite)

*La commission aménagement de la CCPV (délibération du Conseil communautaire, le 6 mai 2008) a notamment le rôle de suivre la mise en œuvre du SCoT, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes membres, avec le SCoT. Elle rend donc régulièrement des avis sur les révisions des plans d'occupation des sols (POS) ainsi que sur l'élaboration/révision des plans locaux d'urbanisme (PLU).*

*Elle aborde également tout autre sujet de nature à avoir un lien avec les projets d'aménagement et d'urbanisme du territoire, comme le Schéma de Cohérence Écologique (les trames vertes et bleues – en cours d'élaboration), le projet de canalisation Arc de Dierrey, la révision de la charte du Parc naturel régional Oise Pays de France (en cours d'élaboration), etc.*



© Vantroys

## La commission aménagement et suivi du SCoT

En 2013, la commission aménagement s'est réunie à 6 reprises :

- **10 janvier 2013** : examen des PLU arrêtés par les communes de Vaumoise, Le Plessis-Belleville ; examen de la modification n°6 du POS de la commune de Baron ; présentation de l'état d'avancement des PLU en cours d'élaboration de la commune de Fresnoy-la-Rivière, Boissy-Fresnoy, Feigneux et Ève ; présentation de l'état d'avancement des SCoT voisins en cours d'élaboration – SCoT Marne-Ourcq, SCoT Pays du Sud de l'Aisne, SCoT Villers-Cotterêts-Forêt de Retz ; l'Observatoire du Pays de Valois.
- **25 avril 2013** : examen de la modification n°3 du PLU de Crépy-en-Valois ; présentation de l'état d'avancement des PLU en cours d'élaboration des communes de Silly-le-Long, Nanteuil-le-Haudouin, Montagny-Sainte-Félicité, Ève, Émeville, Boissy-Fresnoy et Mareuil-sur-Ourcq ; présentation de l'état d'avancement des SCoT voisins en cours d'élaboration – SCoT de la Basse-Automne et de la Plaine d'Estrées (modifications suite aux avis des PPA), SCoT Villers-Cotterêts-Forêt de Retz ; mise en œuvre et application du SCoT (la « boîte à outils ») ; l'Observatoire du Pays de Valois.
- **4 juillet 2013** : présentation des modifications apportées au PLU arrêté de la commune de Vaumoise (suite aux avis des PPA) ; examen de la déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de la commune de Duvy (projet de construction d'une nouvelle école, d'une salle polyvalente et d'une aire de jeux) ; examen de la modification simplifiée du PLU de la commune de Péroy-lès-Gombries (suppression d'un emplacement réservé) ; examen de la modification n°2 du PLU de la commune d'Ormoy-Villers (ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU – rue Sombreuse) ; état d'avancement du PLU de Mareuil-sur-Ourcq ; présentation du PLU arrêté de la commune voisine de Montlognon ; état d'avancement du SCoT Marne-Ourcq ; présentation de la grille d'analyse de la compatibilité des POS/PLU avec le SCoT et du document de décryptage du SCoT (documents de travail) ; « Grenellisation » du SCoT (avant 1<sup>er</sup> janvier 2016) ; l'Observatoire du Pays de Valois (ouverture du portail) ; le Plan climat énergie territorial – Bilan carbone.
- **9 septembre 2013** : examen des PLU arrêtés par les communes de Bonneuil-en-Valois, Silly-le-Long, Émeville, Feigneux ; examen du SCoT Villers-Cotterêts-Forêt de Retz.
- **7 novembre 2013** : examen des PLU arrêtés par les communes de Boissy-Fresnoy et Mareuil-sur-Ourcq ; examen des révisions simplifiées (n°1 et n° 2) d'Acy-en-Multien et de Rosoy-en-Multien ; l'Observatoire du Pays de Valois ; le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE – les trames vertes et bleues).
- **28 novembre 2013** : présentation du tableau de suivi de la consommation foncière inscrite aux POS/PLU (dans les pôles de développement et les communes rurales) ; présentation d'une méthode de calcul pour la distribution de la consommation foncière entre les pôles de développement (dite « méthode des 3 critères ») ; présentation du contenu de la grille d'analyse de la compatibilité des POS/PLU avec le SCoT.

*La commission aménagement a rendu son avis sur 8 projets de PLU arrêtés ainsi que sur un SCoT voisin.*

## État d'avancement des documents d'urbanisme de la CCPV en 2013

10 POS en révision pour transformation en PLU

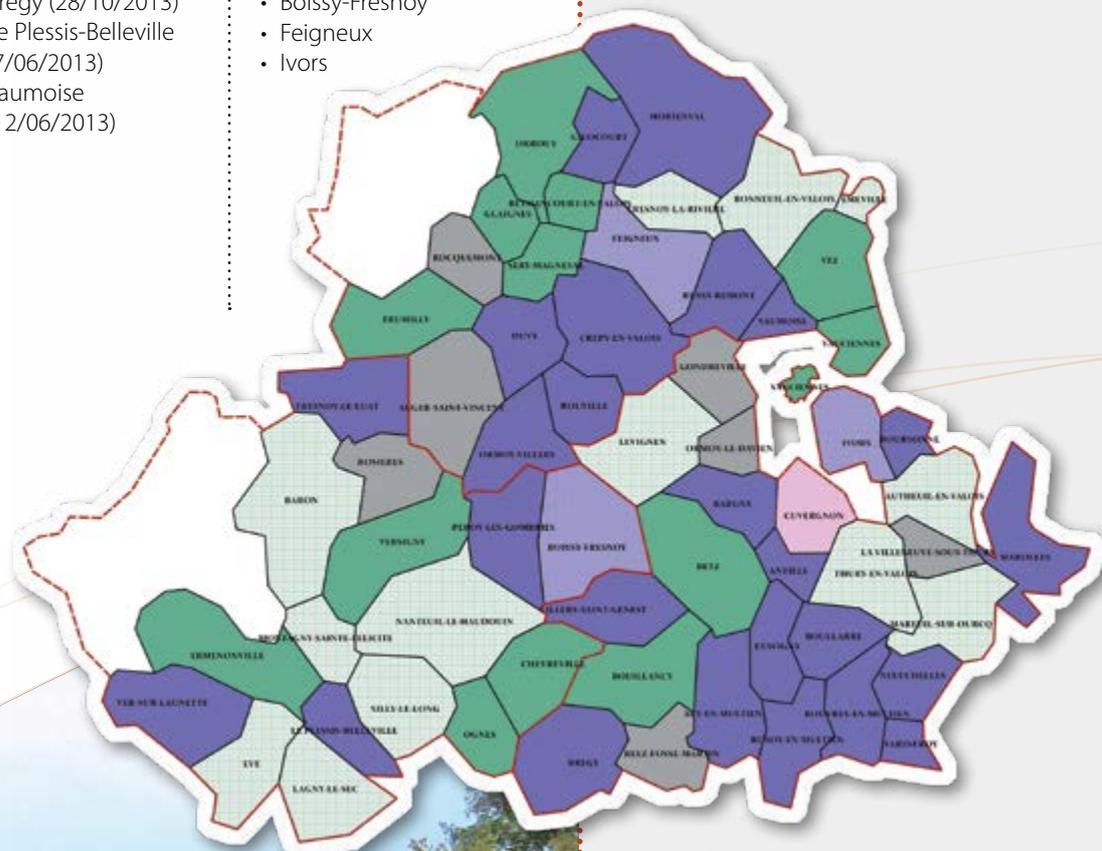
- Bonneuil-en-Valois
- Émeville
- Ève
- Fresnoy-la-Rivière
- Lagny-le-Sec
- Mareuil-sur-Ourcq
- Montagny-Sainte-Félicité
- Nanteuil-le-Haudouin
- Silly-le-Long
- Thury-en-Valois

3 PLU approuvés

- Brégy (28/10/2013)
- Le Plessis-Belleville (7/06/2013)
- Vaumoise (12/06/2013)

3 PLU en cours d'élaboration 2012

- Boissy-Fresnoy
- Feigneux
- Ivors



### Documents d'urbanisme dans le Pays de Valois

- Limites cantonales Pays de Valois
- Etat documents urbanisme
- Carte communale approuvée
- PLU en élaboration
- PLU en révision
- POS approuvé
- POS en révision
- PLU approuvé
- RNU

Sources : GEOFLA. Réalisation CCPV - décembre 2013



# L'aménagement du territoire (suite)



Le partenariat avec GéoPicardie nous a permis de disposer gratuitement de la carte IGN à 1:25 000 (SCAN25) ainsi que du Mode d'Occupation des Sols (2010) réalisé par la Région.



Carte des modes d'occupation des sols © CCPV

## QUE PEUT-ON FAIRE SUR LE PORTAIL DE L'OBSERVATOIRE ?

### Consulter, suivre, analyser, télécharger :

- données statistiques à l'échelle des communes et des cantons – sous forme de tableau, graphique et carte
- données géographiques : référentiels (IGN), couches métiers (PLU, mode d'occupation des sols, etc.)
- une base documentaire (textes réglementaires, études, etc.)

### Participer :

- ajouter des commentaires en lien avec les cartes consultées
- exprimer le besoin de nouveaux indicateurs ou cartographies
- participer au groupe utilisateurs de l'observatoire

## L'Observatoire territorial du Pays de Valois – un outil pour le suivi de la mise en œuvre du SCoT – un outil pour une meilleure connaissance du territoire

### La mise en route : août 2013

Après plusieurs années de réflexion et de travail, l'Observatoire territorial du Pays de Valois est aujourd'hui opérationnel. Outil d'observation et d'aide à la décision, destiné aux élus locaux et communautaires ainsi qu'aux services de la CCPV, il se présente sous la forme d'un SIG web (système d'information géographique) qui permet d'accéder aux données statistiques et géographiques du territoire. Son objectif est double, car il vise à assurer à la fois le suivi du SCoT et l'analyse de l'évolution du territoire en général.

### L'accès

Il est à présent restreint aux communes du Valois et aux conseillers communautaires.

<http://observatoire.cc-paysdevalois.fr/>

- 1 compte personnalisé par commune
- 1 compte nominatif pour les élus communautaires

### Le contenu

En permanente évolution, il s'organise autour de 3 volets :

- **Le territoire** : 45 indicateurs organisés en 6 thématiques (développement économique – tourisme ; emploi ; organisation de l'espace ; logement ; population – famille ; revenu)
- **Le SCoT** : une multitude d'indicateurs structurés autour des 4 axes du SCoT\* (dont certains en cours de construction)
- **La carte dynamique** rassemble une série de couches géographiques parmi lesquelles on peut distinguer les référentiels cartographiques et les données métiers.



Plan zonage PLU © CCPV

Les référentiels cartographiques disponibles sont :

- la photographie aérienne d'IGN
- le SCAN25 d'IGN (la carte IGN à 1 :25 000)
- le cadastre d'IGN (à ne pas confondre avec le cadastre de la DGFIP)
- le point adresse d'IGN

Les données métiers disponibles sont :

- les établissements scolaires
- les grandes surfaces alimentaires
- les périmètres de protection de l'environnement (sites Natura2000, ZNIEFF, ZICO)
- les documents graphiques de 23 PLU (plans de zonage ; espaces boisés classés (EBC) et emplacements réservés (ER))
- le mode d'occupation des sols (2010)

### POUR RAPPEL, LES 4 AXES DU SCOT

- **Axe 1 : Attractivité économique du territoire**
- **Axe 2 : Environnement et cadre de vie**
- **Axe 3 : Besoins des populations**
- **Axe 4 : Transports et mobilité**

# Le développement économique et l'emploi

Dans son Schéma de cohérence territoriale, la Communauté de Communes du Pays de Valois a affiché sa priorité en faveur du développement économique.

Cette volonté passe par l'élaboration d'une politique active en matière de développement économique. La CCPV souhaite attirer sur son territoire des entrepreneurs, des créateurs et des investisseurs. Elle met donc tout en œuvre pour trouver des espaces où s'implanter et proposer des structures d'accueil et de suivi des entrepreneurs.

Quatre axes d'actions sont mis en place par la CCPV :

- Promouvoir une image globale, dynamique et attractive favorisant son rayonnement ;
- Aider les entreprises à s'implanter et à se développer sur le Valois ;
- Favoriser la formation et la réinsertion en lien avec les besoins des entreprises du territoire et des territoires voisins ;
- Soutenir la diversification de l'économie locale à travers le développement des services et le tourisme notamment.

## Favoriser l'attractivité du territoire en dynamisant son économie locale

La promotion du territoire et de ses entreprises est au cœur de la stratégie de développement économique de la CCPV. C'est pourquoi par le biais du service Développement économique, toujours en collaboration étroite avec le service Communication, la CCPV reconduit des actions et manifestations lancées les années précédentes. Ce travail conjoint permettra également de proposer de nouvelles animations répondant aux différents besoins des chefs d'entreprises et à la volonté de promotion du territoire.

La CCPV souhaite devenir un centre de ressources pour les entreprises et une interface pour les sujets économiques.

En 2013, la CCPV a organisé la quatrième édition des Rencontres économiques du Valois. Elle a également continué à soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises et a réalisé ou participé à la publication d'informations économiques sur le territoire.



# Le développement économique et l'emploi (suite)

## CHIFFRES CLÉS

### Rencontres économiques du Valois 2013

76 personnes présentes  
40 entreprises  
4 intervenants



Rencontres économiques du Valois  
© CCPV, A. Pitet

## Les Rencontres économiques du Valois

Le partenariat entre la CCPV, le Groupement des entreprises du Valois et la ville de Crépy-en-Valois a permis la réalisation de la quatrième édition des REV.

Les entrepreneurs du territoire se sont retrouvés le 5 décembre 2013 à Lévignen pour leur rencontre annuelle.

Le thème abordé était le développement économique. Cela au travers de quatre grands thèmes :

- La démarche qualité
- La communication
- Le coaching
- La formation

C'est aussi l'occasion de présenter les décisions qui vont influencer sur la vie économique du territoire, auprès des acteurs économiques et des élus locaux.

## La newsletter éco et Bonjour Valois

Créée en 2011, la newsletter économique est destinée aux entrepreneurs du Valois. Avec une parution chaque trimestre, cette lettre électronique met en avant des informations économiques à l'échelle nationale mais aussi à celle du territoire.

Les entrepreneurs peuvent ainsi disposer d'informations pratiques sur les transformations que connaît le Pays de Valois.

*Bonjour Valois* est le magazine d'informations destiné aux habitants du Valois. Deux pages y sont dédiées à l'information des administrés en termes de développement économique sur le territoire. Cela permet au service de présenter des projets soutenus et les actions menées par la CCPV.



## Aider les entreprises à s'implanter et à se développer sur le Valois

La CCPV poursuit son soutien aux futures entreprises et à celles déjà présentes sur le territoire. Des outils sont développés pour permettre aux entrepreneurs d'intégrer au mieux le tissu économique local et de pérenniser leurs activités.

### Accueillir, informer et accompagner gratuitement les créateurs ou repreneurs d'entreprise

L'équipe du service Développement économique conseille les futurs entrepreneurs sur les méthodes les plus adaptées pour se lancer. Pour répondre au mieux aux attentes des porteurs de projet, le service Développement économique a souhaité étendre son travail en recrutant une personne en charge du pôle création et reprise d'entreprises.

Celle-ci reçoit les porteurs de projet à tout stade d'avancement et les accompagne dans leur réalisation.

C'est pour approfondir son travail auprès des entrepreneurs que la CCPV a signé, il y a plus de 10 ans, un partenariat avec la plateforme d'initiatives locales (PFIL): Initiative Oise-Est (la subvention versée en 2013 était de 37 639,08 €).

Ce travail conjoint permet de proposer des financements complémentaires (selon critères d'éligibilité) pour l'élaboration des projets de création, reprise ou développement d'activité par des prêts d'honneur (prêt à taux 0 et sans garantie) : PFIL ou NACRE.

#### CHIFFRES CLÉS

**Accueillir, informer et accompagner gratuitement les créateurs ou repreneurs d'entreprise**

**77 porteurs de projet accueillis et accompagnés en 2013**  
**10 porteurs de projet ont obtenu un prêt à taux 0 (4 reprises, 6 créations)**  
**20 emplois créés ou pérennisés**  
**94 500 € prêtés**

Évolution de l'activité du pôle création / reprise d'entreprises de la CCPV



# Le développement économique et l'emploi (suite)



*Ils entreprennent dans le Valois -  
Cérémonie de remise des chèques  
© CCPV, A. Carrara*



*Les trophées de l'Initiative -  
Présentation de la société Trans-bois © CCPV, A. Carrara*

## Ils entreprennent dans le Valois

Chaque année, la CCPV met en avant les porteurs de projet aidés dans le cadre de son partenariat avec Initiative Oise-Est. Lors d'une cérémonie de remise de chèques, les entrepreneurs sont mis en avant pour leur esprit d'initiative et leur réussite. En 2012, 16 projets ont été suivis financièrement (180 500 € prêtés). Les entrepreneurs présents le 11 avril 2013 ont reçu un chèque symbolisant le prêt qui leur a été accordé lors de leur passage en comité.

## J'ouvre ma boîte : un outil supplémentaire au service des futurs entrepreneurs

Lancée fin 2012, J'ouvre ma boîte s'adresse aux futurs créateurs. À leur disposition, un guide pratique sur la création d'entreprise et un chéquier d'avantages pour démarrer leur activité. La CCPV, partenaire de ce projet, offre cette boîte aux créateurs reçus par le pôle création et reprise d'entreprises du service Développement économique.

## Les trophées de l'Initiative

Tous les deux ans, les entrepreneurs isariens aidés par leur pôle création/reprise d'entreprises et la plateforme Initiative Oise-Est sont mis à l'honneur.

Le lauréat de la CCPV est Manuel Da Fonseca, créateur de la société Trans-Bois. Il a reçu son trophée lors d'une manifestation qui s'est déroulée le 12 décembre 2013 à Margny-lès-Compiègne.

Le partenariat IOE/CCPV est primordial car, en plus d'obtenir une expertise technique puis un financement, le créateur est aussi aidé et accompagné pendant ses premières années d'activité grâce à un suivi individuel.



## Convention de partenariat entre la CCPV et Regional Partner



Fin 2012, la CCPV a signé, une convention de partenariat avec la société Regional Partner. Elle est spécialisée dans la détection de projets d'implantation d'entreprises des secteurs industriels et de services.

Regional Partner a su développer un large réseau de contacts à travers la France. La CCPV a souhaité s'appuyer sur ses compétences techniques et ses moyens humains pour attirer les entreprises sur son territoire. Cet outil supplémentaire a pour but de faciliter la prise de contacts avec des entreprises extérieures afin de leur proposer des solutions d'implantation sur le Valois.

Grâce au travail conjoint entre les équipes de Regional Partner et le service Développement économique, la CCPV espère voir s'implanter de nouvelles entreprises sur son territoire.

Une première convention a été signée pour une période de 2 ans. Son coût est de 24 000 € HT par an.

### Actedev : une base de données économiques pour le territoire

Le service Développement économique de la CCPV s'est doté d'un outil de gestion des données économiques. Ce projet, réalisé avec le Pays du Sud de l'Oise, permet de faciliter la centralisation et la gestion des informations économiques. Il s'agit, par exemple, d'y répertorier les entreprises du territoire ou de gérer le foncier disponible sur le Valois.

Le service Développement économique effectue actuellement un travail de fond pour enrichir et faire vivre ce nouvel outil.

## Héberger et conseiller les entreprises en création

La pépinière Espace Valois Entreprendre (EVE) a vu le jour en 2000. Située dans le centre d'affaires EGB, au Plessis-Belleville, elle a pour but de favoriser la création et la pérennité des entreprises sur notre territoire. L'EVE compte 13 bureaux sur un plateau de plus de 460 m<sup>2</sup>.

Cette structure dédiée aux jeunes entreprises (moins d'un an d'activité) propose des bureaux à loyers modérés mais surtout un appui technique et un suivi des entrepreneurs tout au long de leur hébergement.

La CCPV, en partenariat avec AIDEFI (Association Interentreprises pour le Développement de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion), l'association qui gère la pépinière au quotidien, propose aux « pépins », en plus d'un bureau équipé, les actions suivantes :

- des entretiens semestriels ;
- des ateliers trimestriels d'information sur des thématiques telles que la comptabilité ou le RSI...
- des repas « Entr'aide » entre les anciens et les nouveaux « pépins ».

En 2013, la pépinière a intégré deux nouvelles entreprises :

- DMSB
- Les Fermetures du Valois

En 12 ans d'existence, la pépinière EVE a permis la création de 88 emplois. Le taux de survie à 5 ans des entreprises accueillies est de plus de 80% (contre 50% au niveau national).

La pépinière participe également au projet lancé fin 2012 : J'ouvre ma boîte et propose la mise à disposition d'une salle de réunion.

### CHIFFRES CLÉS

#### Héberger et conseiller les entreprises en création

**240 € de loyer par mois les deux premières années**  
**20 m<sup>2</sup> de bureau équipé**  
**45 entreprises accueillies au sein de la pépinière depuis 2000**  
**2 nouveaux pépins intégrés en 2013**



# Le développement économique et l'emploi (suite)

## Le parc du Chemin de Paris : Zone d'activités économiques intercommunale du Valois (ZAEI)

En 2004, la CCPV a lancé sa première zone d'activités économiques intercommunale (ZAEI) à Nanteuil-le-Haudouin : le Parc du Chemin de Paris. Les 18 hectares sont prévus pour accueillir des petites et moyennes entreprises (60 %) et des entreprises de logistique (40 %). La promotion de cette zone a été confiée à Nexity (aménageur et concessionnaire).

Système U a été la première entreprise à s'y implanter en juin 2011. Ce nouvel entrepôt de l'enseigne est rattaché aux départements Nord et Ouest du groupe. Il réceptionne et expédie des produits frais entre 3 et 5°C.

Plusieurs parcelles de la ZAEI restent à commercialiser.

## Favoriser la formation et la réinsertion en lien avec les besoins des entreprises du territoire et des territoires voisins

Un des objectifs du SCoT, dans le cadre du développement économique, est de maintenir le taux d'emploi à 0,6 sur le Valois. Cela sous-entend que la CCPV doit permettre aux actifs habitant le Valois de trouver un emploi sur ce territoire. L'emploi et l'insertion font donc partie de la politique de développement économique souhaitée par la CCPV.

L'objectif est de répondre aux besoins des entreprises locales et de proposer des emplois aux personnes en difficulté d'insertion sur le territoire.

## L'insertion par la rénovation du patrimoine rural : le chantier d'insertion

Tout en contribuant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, le chantier d'insertion permet la rénovation du patrimoine rural des communes du Pays de Valois. La mise en pratique de cette action s'articule autour de deux axes :

- une activité professionnelle, sur la base d'ouvrages de petite maçonnerie, engendrant la reprise ou l'apprentissage de rythmes de travail, de la cohabitation avec des collègues, du respect de la hiérarchie et des horaires ;
- une formation théorique des savoirs de base, liée à un accompagnement socioprofessionnel incitant l'accès à l'emploi ou la formation qualifiante.

La CCPV, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de ce dispositif, reçoit des financements du Conseil général de l'Oise et de l'État, en contrepartie de résultats en termes d'insertion socioprofessionnelle.



Zone d'activités économiques intercommunale du Valois  
© Architectes Associés & Olichon Pavageau et Associés

Les salariés sont embauchés sous la forme de Contrats Uniques d'Insertion, à raison de 20 heures par semaine.

Depuis 2012, les salariés de ce dispositif sont regroupés en 2 équipes encadrées par un chef d'équipe qui occupe la fonction d'encadrant technique. L'emploi du temps hebdomadaire varie d'une semaine à l'autre pour faciliter l'articulation entre les périodes d'activité sur les chantiers, de formation et d'accompagnement socioprofessionnel.

En 2013, 24 personnes ont été recrutées parmi les bénéficiaires du RSA, les chômeurs de longue durée, les jeunes

de moins de 26 ans et les travailleurs handicapés résidant sur le Valois. La finalité première du dispositif étant l'insertion professionnelle, le chantier d'insertion doit montrer son efficacité et celle-ci se mesure par le nombre de personnes qui accèdent à un emploi ou à une formation qualifiante. C'est ainsi qu'en fin d'année 2013, le taux d'insertion s'élève à 50%, dont 50% d'emplois durables (CDI, CDD longue durée ou formation qualifiante). La Communauté de Communes du Pays de Valois connaît ainsi son résultat le plus élevé, recevant les meilleures appréciations du Conseil général de l'Oise et de l'État.

En 2013, l'activité du chantier d'insertion a permis la rénovation des sites suivants :

Communes	Nature des travaux (début, poursuite ou fin)
Émeville	Réfection complète d'un muret de soutènement en centre bourg
Fresnoy-la-Rivière	Réfection de l'ancien presbytère (chantier à multiples étapes)
Fresnoy-la-Rivière	Rejointoiement du mur du cimetière et réfection chapeau en pierre
Betz	Curage de 2 fossés sur voie publique et pose de géotextile et drains
Séry-Magneval (en cours)	Réfection d'un mur de l'école primaire



▲ Restauration du mur d'école à Séry-Magneval Avant et après travaux. © CCPV, A. Hammou



# Le développement économique et l'emploi (suite)



La maison de l'emploi est un dispositif initié par la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale, encore appelée « Loi Borloo ».

Son objectif est d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires et de fédérer l'action des différents partenaires pour améliorer le service aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Toute maison de l'emploi comprend nécessairement 3 volets d'actions :

- Observation, anticipation et adaptation au territoire ;
- Accès et retour à l'emploi ;
- Développement de l'emploi et mise en lien avec les entrepreneurs.

## La Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation, la Mission locale (MIEF)

En 2013, la MIEF a poursuivi les missions initialement attribuées aux deux anciennes structures (Mission locale et Maison de l'Emploi) qui la constituent depuis 2010. La mise en place des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'insertion professionnelle pour des publics ciblés (spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans) ou larges (accueil tout public) constitue les axes essentiels de l'action de la MIEF.

Une antenne à Crépy-en-Valois et deux guichets relais MIEF à Nanteuil-le-Haudouin et Betz offrent un rayon d'action sur tout le territoire du Valois.

Au-delà de ces fréquentations permettant l'information, le conseil ou l'orientation vers de nombreux partenaires, la MIEF a initié, organisé ou participé à diverses actions en faveur de l'insertion professionnelle en œuvrant activement à de multiples informations en direction des demandeurs d'emploi.

Depuis juin 2013, la MIEF prend en charge et met en œuvre les « Espaces Publics Numériques du Valois », dispositif bénéficiant du label Pôle excellence à thématique « Insertion », décerné par le Conseil régional de Picardie. Dans ce cadre, le dispositif est principalement mis à profit à des fins de recherche d'emploi ou de formation professionnelle. Les demandeurs d'emploi peuvent y bénéficier d'une aide à :

- la réalisation de CV (fond et forme) ;
- la création et l'utilisation d'une boîte aux lettres électronique ;
- la découverte de sites et moteurs de recherche d'emploi sur Internet.

La MIEF est une association soutenue par la CCPV à hauteur de 153 450 € en 2013.

## Le Bâtiment industriel locatif

Inauguré en 2000, le Bâtiment industriel locatif (BIL) est destiné aux jeunes PME artisanales. Cet espace locatif propose 7 cellules de 150 m<sup>2</sup> chacune. L'objectif est de pérenniser ces entreprises et de faciliter leur développement futur.

Situé au sein de la zone industrielle de Crépy-en-Valois (rue Gustave Eiffel), le BIL s'intègre à l'environnement et se mêle aux entreprises locales.

La location d'une cellule fait l'objet d'une convention d'occupation précaire signée avec la ville pour un an, renouvelable. La formule connaît un vif succès puisque toutes les cellules étaient occupées en 2012.



Le Bâtiment industriel locatif met à disposition plus de 1 000 m<sup>2</sup> aux jeunes entreprise © CCPV

# Le développement touristique

## 2013 a été une année clé pour le tourisme à l'échelle du territoire.

En 2013, la CCPV a concrétisé les premières actions correspondant aux orientations prises dans le SCoT et le Projet de territoire 2012-2022 en matière de compétence touristique.

Le Conseil communautaire du 28 mars 2013 a délibéré à une large majorité en faveur de la prise de compétence tourisme déclinée de la façon suivante :

- Soutien des offices de tourisme de Crépy-en-Valois et d'Ermenonville
- Définition de la politique touristique du territoire

### Voie verte

Le projet de voie verte s'est poursuivi en 2013, avec la réalisation par le bureau d'études SEGIC Ingénierie de l'avant-projet détaillé et de la déclaration « loi sur l'eau » soumis à enquête publique du 18 mars au 18 avril 2013.

La DREAL a émis un avis favorable le 4 février 2013 sur ce dossier ainsi que le commissaire enquêteur (remise du rapport le 27 avril 2013).

Le deuxième semestre 2013 a été consacré à l'élaboration du projet finalisé avant appel d'offres de travaux qui sera réalisé mi-2014.

### Randonnées en Valois

Le programme de 15 sentiers de randonnées est près de son achèvement :

10 sentiers sont opérationnels sur le terrain : « Autour du château de Versigny », « Haute vallée de l'Automne », « Le parcours nature à Levignen », « L'abbaye de Chaalis », « De l'Automne à la Sainte Marie », « Le marais de Feigneux et de Pondron », « Le marais de Bourneville », « Les ruines de Champlieu », « Le Bois du Roi ».

« Boucle dans les Gombries », « Les montagnes d'Auger » et « Panorama sur le Multien » : le balisage sera effectué par la Fédération française de randonnée pédestre et un agent de la CCPV entre juin et octobre 2014. Les dépliants seront diffusés et les panneaux d'entrée de parcours seront posés en 2014.

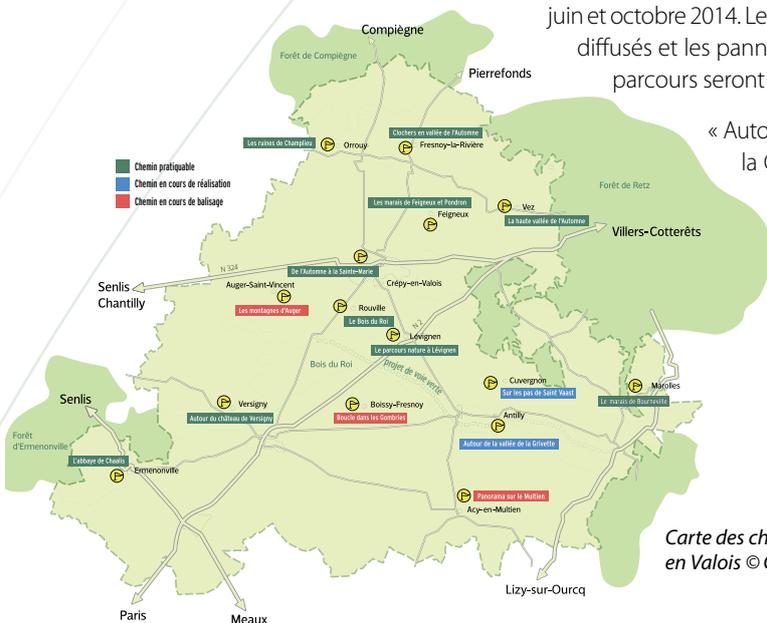
« Autour de la Vallée de la Grivette » et « Sur les pas de Saint Vaast » : les dépliants seront diffusés en 2014 et les panneaux d'entrée de parcours posés.

### CHIFFRES CLÉS

10 sentiers sont achevés  
2 nouveaux dépliants ont été diffusés  
3 sentiers à venir



Randonnée autour de la vallée de la Grivette  
© CCPV



Carte des chemins des Randonnées en Valois © CCPV

## LES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Pour 100 € dépensés pour la gestion des déchets :

- 53 € à la collecte, au transfert et à la valorisation énergétique des ordures ménagères
- 25 € aux déchetteries
- 22 € aux collectes, transferts et valorisations des déchets triés (emballages, papiers, déchets verts et encombrants)

### REMARQUE

Un bilan technique et financier de la collecte pour l'exercice 2013 est dressé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Consultable sur [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)



## La gestion des déchets

En 2013, chaque habitant a trié en moyenne 129,5 kg de déchets valorisables, ce qui représente 33 % du poids de la poubelle ménagère.

	Réalisé 2012	Réalisé 2013	
	kg/an/hab	tonnes/an	kg/an/hab
Emballages	26	1 664	31
Papiers	18	825	15
Verre	26	1 352	25
Déchets de jardin	58	3 144	58
DEEE*	1	24	0,5
Encombrants	5	243	5
Ordures ménagères	266	13 799	255

\*Déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés et valorisés

En 2013, l'amélioration du tri des déchets ménagers se poursuit. Les quantités d'emballages recyclables ont progressé de 19 %, tandis que les quantités de déchets non valorisables (ordures ménagères) ont baissé de 3 %. Le geste du tri des usagers a été simplifié avec la mise en place de la valorisation de tous les emballages en plastique.

Selon le programme de valorisation retenu par le Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise avec la société EcoEmballages, tous les emballages plastiques peuvent être déposés dans le bac ou le sac jaune pour être recyclés : bouteilles et flacons, pots de yaourt, sacs, films et barquettes (plastiques et en polystyrène), tubes de crème, ...

Les quantités de papiers collectées régressent à nouveau en 2013. Pourtant, le geste du tri est lui aussi facilité, puisque toutes les enveloppes (à fenêtres ou en kraft) sont recyclables et à déposer dans la cassettes ou le sac de couleur bleue.

Les quantités de déchets de jardin collectés en porte-à-porte sont régulières d'année en année ; elles ont été séparées des ordures ménagères, valorisées sur un site de compostage collectif pour être transformées en amendement destiné aux filières agricoles.

Les quantités des autres déchets collectés sont relativement stables.

Afin de conforter ces résultats, le service de collecte s'attache à offrir un service de proximité :

- écoute et gestion des réclamations des usagers ;
- suivi sur le terrain de l'exécution des collectes ;
- contrôle de la qualité du tri des déchets ;
- soutien aux animations initiées par les écoles et communes ;
- diffusion régulières d'informations dans *Bonjour Valois* et *La Lettre aux Élus* ;
- participation à des animations locales grand public (« Nettoyages de printemps », animations dans des supermarchés).

## Politique territoriale en matière d'eau potable

Afin de répondre au Schéma directeur de coopération intercommunale de l'Oise, visant à réduire le nombre de syndicats d'eau potable, la CCPV a lancé, en 2013, une étude permettant la mise en œuvre du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Rappelons que sur le seul territoire du Pays de Valois, on compte 11 syndicats et 29 communes exerçant la compétence eau potable, soit 40 maîtres d'ouvrage !

Dans un premier temps, le bureau d'études a réalisé un état des lieux technique juridique et financier sur les données actuelles des collectivités productrices et distributrices d'eau potable.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable a donc été actualisé en prenant en compte les évolutions du territoire (nombre d'abonnés, population) ainsi que les évolutions des volumes et de la qualité des captages d'eau potable. Aussi, afin de restructurer la gestion de l'eau potable sur le territoire de manière à garantir une eau de bonne qualité en quantité suffisante, une hiérarchisation des travaux a été identifiée à l'échelle de la Communauté de communes, notamment la création de captage et d'interconnexion.

Un diagnostic financier a été réalisé, sur la base de trois exercices de budget annexe (2010, 2011, 2012) et l'analyse des ratios financiers (épargnes brute et nette, durée d'extinction de la dette par collectivité, par secteur et à l'échelle de la CCPV). L'ensemble des contrats actuels de délégation de service public ont été également analysés d'un point de vue juridique.

Dans une seconde phase, le bureau d'études a proposé une vision prospective en intégrant un programme pluriannuel de travaux de sécurisation et de protection de la ressource, ainsi qu'une analyse financière permettant d'évaluer un prix moyen de l'eau potable à l'échelle des 6 secteurs et à l'échelle de la Communauté de communes.

Les conclusions de cette étude serviront d'outils d'aide à la décision pour les élus des collectivités productrices et distributrices d'eau potable, pour un regroupement partiel ou total de la compétence eau potable.

## Le Service Public d'Assainissement Non Collectif



En 2013, la Communauté de Communes du Pays de Valois a décidé d'étendre les actions du SPANC aux travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes à la demande des propriétaires.

Cette nouvelle compétence aura pour but de proposer aux usagers un service de réhabilitation de leur assainissement non collectif en bénéficiant des subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil général de l'Oise.

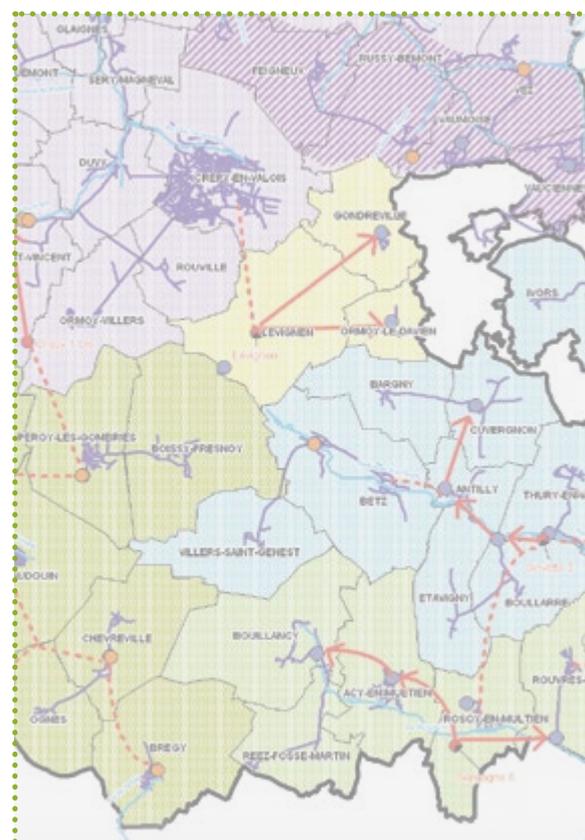
Veolia Eau, le prestataire en charge du contrôle des assainissements non collectifs sur le territoire, a réalisé, 818 contrôles en 2013 répartis de la manière suivante :

- 601 contrôles diagnostics des existants,
- 179 contrôles de conception-implantation,
- 38 contrôles de bonne exécution des travaux.

Les contrôles diagnostics, obligatoires et subventionnés à 60 % par l'Agence de l'eau vont se poursuivre en 2014 afin de pouvoir disposer en fin d'année d'un état des lieux du parc des installations d'assainissement non collectif sur le Pays de Valois (estimé à 3 800).

Enfin, le SPANC a continué à être associé par les communes de Trumilly et de Mareuil-sur-Ourcq dans la préparation à la réhabilitation de leur parc d'assainissements autonomes.

Un bilan technique et financier du SPANC pour l'exercice 2013 figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC. Consultable sur [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)

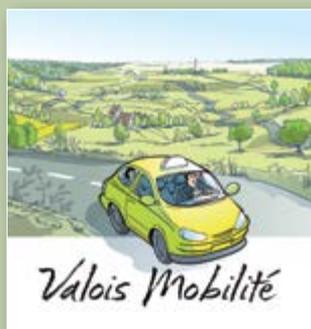


Réalisation d'un assainissement non collectif  
© CCPV, A. Soilly



© CCPV, A. Soilly

# Les services à la population



*Valois mobilité est un service de transport à la demande destiné à deux types de déplacements :*

• *Le volet « Insertion » pour les déplacements des bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en recherche d'emploi accompagnés par la Mission locale, d'une part ;*

• *Le volet « Santé » pour les déplacements liés à la santé qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale, d'autre part.*

*Concernant le premier point (volet insertion), le bénéficiaire doit s'acquitter d'une somme forfaitaire de quatre euros l'aller-retour (ou deux euros l'aller simple) si son déplacement a lieu à l'intérieur du territoire du Valois. Dans le cas d'un déplacement hors limite du Valois, la somme forfaitaire est doublée.*

*Concernant le volet santé, le bénéficiaire doit s'acquitter de la moitié de la course, l'autre moitié étant prise en charge par la CCPV.*

*Depuis juin 2010, la CCPV a apporté une modification à Valois mobilité. Il s'agit, d'une part, de limiter le nombre moyen de courses par usager ou foyer et d'autre part, d'effectuer une promotion de ce dispositif auprès des habitants du Valois. L'objectif de cette démarche est d'élargir le nombre de personnes qui pourraient bénéficier de Valois mobilité.*

## Valois mobilité

Les tendances des courses de cette année 2013 sont assez semblables à celles des années précédentes :

- Nombre de courses : 354
- Insertion : 80 % ; Santé : 20 %
- **Points des départs :**
  - Canton de Betz : 53 %
  - Canton de Crépy-en-Valois : 37 %
  - Canton de Nanteuil-le-Haudouin : 10 %
- **Arrivées :**
  - 39 villes, dont 64 % hors du Valois,
  - Au titre de l'insertion, 65 % des courses sont à l'arrivée de Crépy-en-Valois,
  - Compiègne représente 62 % des courses liées à la santé.

## Le secours incendie

Depuis 1999, la CCPV assume une contribution versée au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Elle participe également aux dépenses du Centre de première intervention basé à Brégy (CPI).

Pour l'année 2013, la contribution de la CCPV au service de secours et d'incendie s'est élevée à 1 737 730 € (1 732 573 € pour le SDIS, et 5 157 € pour le CPI de Brégy). Cela représente une augmentation de 3,05 % par rapport à l'année précédente.

## Les équipements sportifs

### Les gymnases

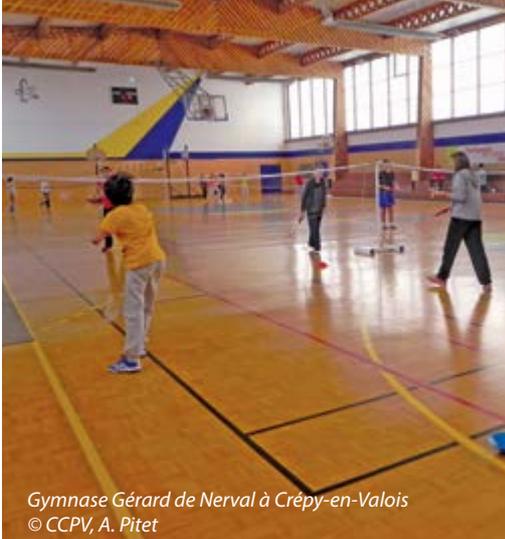
La CCPV gère les gymnases Marcel Pagnol à Betz, Jules Michelet et Gérard de Nerval à Crépy-en-Valois et Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin.

Ces équipements ont pour mission première l'accueil des collégiens du Valois. Dans un deuxième temps, les associations sportives du territoire y sont accueillies (compagnies d'arc, twirling-bâton, tennis, volley-ball, tennis de table, gymnastique, basket-ball...), pour leurs entraînements hebdomadaires ou pour des stages, rencontres amicales ou compétitions de niveau départemental, régional voire national. Afin de mieux garantir la conformité des sites et préserver leur confort d'utilisation, un règlement intérieur est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Ce document constitue la référence en termes de conduite à tenir par tous les utilisateurs. Celui-ci est affiché à l'entrée de chacune des quatre salles. Il peut y être consulté ou transmis sur simple demande écrite ou par courriel aux services à la population de la CCPV.

Comme chaque année, une partie du matériel sportif a été renouvelé et les vérifications techniques des installations électriques et de sécurité ont été effectuées afin de garantir une sécurité maximale aux différents utilisateurs.

L'entretien courant et la surveillance sont assurés par un gardien présent sur chaque site. Parallèlement, un agent d'entretien technique est mis à disposition de ces quatre structures afin d'intervenir pour effectuer diverses réparations courantes.

Depuis l'année 2011, des interventions techniques se déroulent lors des périodes de vacances scolaires. Il s'agit de rassembler les gardiens et l'agent d'entretien au sein d'un gymnase pendant cette période



Gymnase Gérard de Nerval à Crépy-en-Valois  
© CCPV, A. Pitet

où la fréquentation est plus restreinte qu'usuellement. À cette occasion, une opération de grande ampleur (nettoyage ou réparation importante) est menée.

À titre d'exemple, citons une semaine de vacances de février 2013, lors de laquelle l'équipe a effectué la rénovation complète d'un mur intérieur (isolation, peinture) et le remplacement de toutes les barres de seuil au sol de l'aire sportive (750 m<sup>2</sup>) du gymnase de Nanteuil-le-Haudouin. Lors des deux semaines de vacances d'avril 2013, c'est le gymnase de Betz qui a bénéficié de la remise en peinture complète des vestiaires et de la rénovation complète de l'intérieur d'une salle de rangement du matériel attribué aux professeurs d'Éducation physique et sportive.

Ces actions ponctuelles se poursuivront en 2014, puisqu'elles se montrent très efficaces et contribuent à l'amélioration des conditions d'accueil, de confort et de sécurité des usagers. Par ailleurs, elles créent une dynamique d'équipe pour les agents des gymnases.

Par ailleurs, lors de cette année 2013, la procédure de marché public a été initiée afin de procéder à l'aménagement des nouveaux vestiaires et la démolition des anciens du gymnase Gérard de Nerval de Crépy-en-Valois. Les travaux pourront ainsi débuter en 2014, permettant aux usagers de cet équipement sportif de bénéficier d'une qualité d'accueil qui réponde à leurs besoins.



Gymnase M. Villiot à Nanteuil-le-Haudouin  
© CCPV, A. Pitet



### Le Centre aquatique du Valois

La fréquentation du Centre aquatique de 2013 s'établit à 216 046 entrées.

Mais au-delà de ces volumes d'entrées, une autre donnée prouve la fidélisation de plus en plus flagrante du public : il s'agit de la progression des entrées sous formes d'abonnements ou de cartes, particulièrement la carte 10 entrées, la carte famille et les entrées abonnement.

Par ailleurs, le Centre aquatique accueille chaque année de nombreuses manifestations en faveur d'associations locales telles que Crépy Natation et Crépy Triathlon (championnats départementaux ou régionaux, meeting du Valois, interclubs, aquathlon, ...). Vert Marine organise aussi diverses animations thématiques. C'est ainsi que des soirées « St Valentin », « fête des mères », « années 80 », « latino », « opération sauvetage » ou « Croix Rouge » sont proposées à un public toujours aussi nombreux lors de ce type de festivités.

D'un point de vue technique, c'est en décembre 2013 que la première visite de la commission de sécurité s'est déroulée au Centre aquatique. Mise en œuvre par les services de l'État, il s'agit de vérifier si la structure répond aux exigences de sécurité, tant sur le point de la législation des établissements recevant du public que sur celle du Code du travail. Lors de cette visite se retrouvent les sapeurs-pompiers, la Gendarmerie, l'État, la mairie, le propriétaire et bien sûr le délégataire à qui il incombe de faire visiter l'équipement qui lui est confié. Plus de 3 heures ont été nécessaires pour que toutes les parties du bâtiment soient inspectées par la commission.

Il est à noter que le rapport rendu par la Sous-préfecture de Senlis met en avant la parfaite concordance du Centre aquatique avec les textes en vigueur, montrant la qualité du service rendu aux clients et celle qui est due aux agents qui y travaillent.

**Ouvert en avril 2010, le Centre aquatique du Valois continue de montrer l'utilité d'un tel équipement, particulièrement quant à la fidélisation du public qui y est accueilli et la réussite de sa gestion, confiée à la société Vert Marine sous la forme d'une délégation de service public.**



Les élèves des écoles du Valois apprennent à nager  
© CCPV, A. Pitet

#### POUR RAPPEL

**Les missions de service public sont les suivantes :**

- l'accueil de la natation scolaire et périscolaire,
- l'accueil et la surveillance de la natation dite individuelle ou libre,
- l'accueil des 4 associations (USC Natation, USC Plongée, USC Triathlon et la Retraite sportive),
- la natation individuelle encadrée pour le grand public (école de natation, jardin aquatique, gymnastique aquatique),
- l'accueil des CLSH et des comités d'entreprise.

# Le soutien à la vie associative

## À NOTER

*Les associations sportives ne sont pas éligibles aux demandes de subventions, car le sport n'est pas une compétence prise en bloc par la Communauté de Communes du Pays de Valois. En outre, par sa compétence « équipements sportifs », la CCPV soutient largement les associations sportives, par la mise à disposition de ses gymnases.*

Le Conseil communautaire du 26 mars 2009 a voté les modifications d'attribution des subventions en faveur des associations, selon les modalités suivantes :

- être constitué en association ;
- présenter un projet pérenne ou ponctuel, dont la réalisation est assurée par des professionnels et/ou du personnel qualifié ;
- présenter un intérêt communautaire (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

Le formulaire de demande de subventions est à télécharger sur le site [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr), onglet « actions, services et projets », rubrique « culture, vie associative ».

Au titre des associations diverses, des centres sociaux et des projets de territoire, 24 associations ont été subventionnées par la CCPV en 2013.

Au-delà de son soutien financier aux associations du Valois, la CCPV assure également la gestion de la rubrique associations de son site Internet. En effet, la présentation des associations, de leurs actions ou manifestations permet de promouvoir les activités culturelles, sportives, économiques et sociales du territoire.

### Liste des associations subventionnées au titre de l'année 2013

Amis du Musée de l'archerie et du Valois	3 000 €
Sport Libre	5 000 €
Radio Valois Multien	15 000 €
Automne Villages	1 200 €
Bols d'Air	500 €
ANESI Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	1 600 €
FSE Marcel Pagnol Betz	1 888 €
FSE Jean de la Fontaine Crépy-en-Valois	3 372 €
FSE Gérard de Nerval Crépy-en-Valois	2 064 €
FSE Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	2 992 €
Jazz Le Plessis-Belleville	1 000 €
Jours de Fêtes ! MJC Feigneux	3 000 €
Festival de la Gergogne	500 €
Foyer rural du Valois Multien	1 000 €
MJC Culture Crépy-en-Valois	10 200 €
Office de tourisme Crépy-en-Valois	6 000 €
Office de tourisme Ermenonville	1 420 €
Pas'sages en scènes	300 €
Roches et carrières	2 750 €
Trumilly Métal Fest	500 €
Usines à danses	22 000 €
Centre social de Crépy-en-Valois	15 000 €
Centre social rural de Nanteuil-le-Haudouin	15 000 €
Centre social rural du canton de Betz	15 000 €

# L'animation culturelle

Pour le service Culturel, l'année 2013 a débuté par l'arrivée d'un nouveau responsable de service, Michel Serrier.

Le service est par ailleurs composé de 2 assistantes administratives et de 7 musiciens intervenants (assistants d'enseignement artistique principaux, dont 5 non titulaires).

L'activité du service s'est articulée autour de 3 axes :

- suivi de l'étude Culture / Projet de territoire,
- enseignement artistique et culturel (EAC),
- diffusion de spectacles vivants.

## Étude Culture / Projet de territoire

Le début d'année a marqué le lancement effectif de l'étude confiée au cabinet Émergences-Sud. Pour mémoire, elle porte sur l'évaluation de l'action culturelle de la CCPV mise en place depuis janvier 2000 (phase 1) et l'établissement de pistes d'évolution et de développement d'une politique culturelle sur les dix prochaines années en lien avec le SCoT et le nouveau Projet de territoire (phase 2).

Le comité de pilotage s'est réuni à deux reprises :

**Lundi 18 février** : lancement de l'étude, présentation de la méthodologie du cabinet Émergences-Sud qui comporte comité de pilotage, entretiens, réunions techniques, questionnaires aux élus, questionnaires aux acteurs culturels.

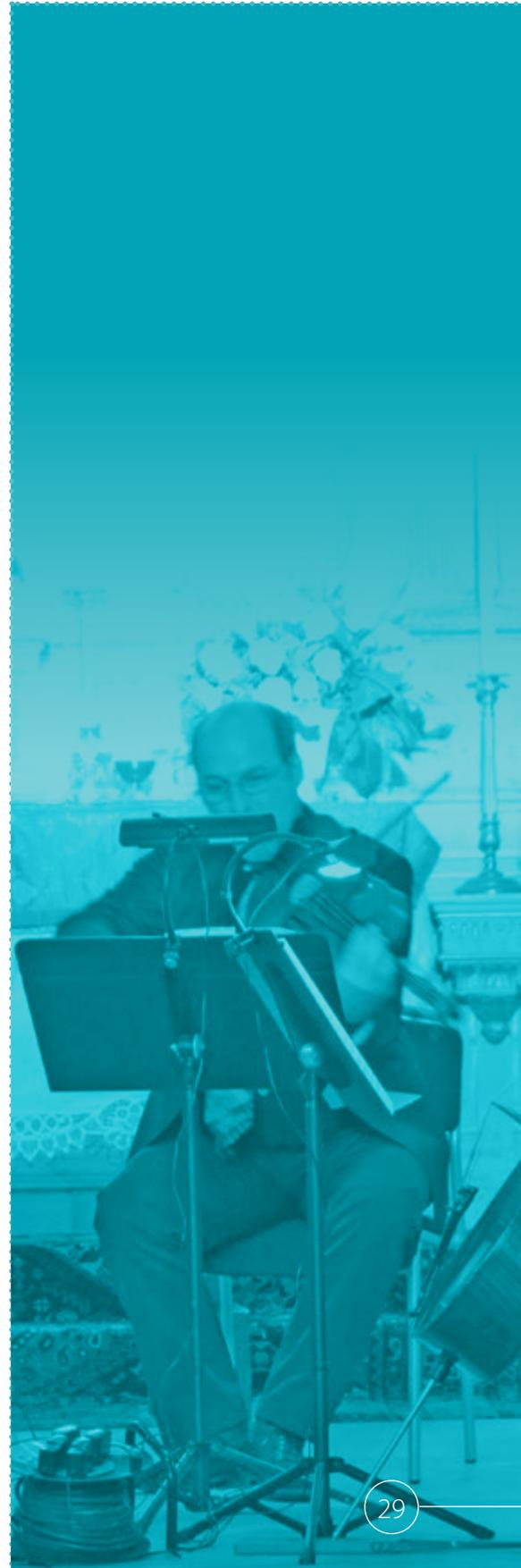
**Jeudi 27 juin** : présentation de la phase 1 de l'étude, sur l'état des lieux-diagnostic de l'offre culturelle du territoire du Pays de Valois (cf. encadré page suivante).

À l'automne, deux séminaires du Bureau communautaire ont été dédiés à cette étude, animés par le bureau d'études, les 12 octobre et 18 novembre. Tous les avis ont pu alors s'exprimer.

Une partie de l'étude concerne précisément les possibles scénarii de rapprochement entre les deux écoles de musique associatives (Erik-Satie et EmdV), le bureau d'études a permis une prise de contact et d'échange. À titre d'exemple, à l'occasion du récital de piano d'Edna Stern le 12 octobre, une masterclass a réuni des élèves des écoles autour de la pianiste qui leur a prodigués des conseils d'interprétation.

Les différentes hypothèses sont en cours d'étude.

Le lancement de cette étude concomitamment à la prise de fonction du responsable du service a ainsi favorisé les rencontres et échanges avec les porteurs de projets culturels du territoire.



# L'animation culturelle (suite)

## LES CONCLUSIONS DE LA PHASE 1 DE L'ÉTUDE DU CABINET ÉMERGENCES-SUD

Dans son rapport présentant l'état des lieux et un diagnostic de l'offre culturelle du territoire du Pays de Valois, Emergences-Sud a mis en relief :

### LES ATOUTS CULTURELS DU TERRITOIRE

Une CCPV avec des compétences culturelles, très impliquée dans le champ des enseignements artistiques et l'éducation artistique, particulièrement dans le domaine musical.

Une ville centre (Crépy-en-Valois) qui joue un rôle moteur en matière culturelle.

Des volontés communales de développer les lieux dédiés à l'action culturelle et socio-culturelle.

Territoire au patrimoine historique, naturel et littéraire très riche.

Une offre culturelle associative assez importante, particulièrement dans le secteur de l'éducation artistique et des pratiques amateurs.

Deux structures d'enseignement musical de qualité, dynamiques et très insérées dans le tissu local.

Une structure professionnelle d'enseignement de danse en développement rencontrant un vif succès.

Deux offices de tourisme qui jouent un rôle de coordination active en matière de tourisme culturel, avec une manifestation phare de valorisation patrimoniale.

25 bibliothèques qui assurent la couverture culturelle du territoire la plus étendue et la mieux répartie.

Une MJC (culture / sociale) très active au plan culturel et socioculturel.

Deux sites culturels départementaux, offrant des potentialités importantes au territoire, notamment en création et diffusion artistique.

Au total plus de 2,5 M d'€ que les collectivités publiques (Région, Département, CCPV, villes) consacrent à la culture chaque année sur ce territoire.

### MAIS ÉGALEMENT SES FAIBLESSES ET SES LIMITES CULTURELLES

Territoire globalement sous-équipé en lieux culturels professionnels adaptés pour le spectacle vivant et les arts plastiques et visuels et attractifs en matière de Lecture publique.

Une faible présence d'équipes de création, et une absence de lieux de résidences.

Une concentration de l'offre culturelle sur Crépy-en-Valois, et des secteurs peu, voire pas irrigués, comme le sud-est.

Des missions de service public (enseignement) confiées à des associations, ce qui peut générer des difficultés.

Un projet culturel de territoire qui n'a pas été formalisé.

Une faiblesse d'intervention actuelle de la CCPV en faveur d'une programmation culturelle tous publics, pluridisciplinaire, intégrant les cultures émergentes et répondant aux attentes d'un public familial.

Une difficulté des petites communes rurales à proposer une offre culturelle de qualité par manque de moyens, de compétences et de réseau...

Un désintérêt, voire une opposition affirmés en Conseil communautaire de certains élus par rapport à la culture.

Une politique de valorisation et de transmission patrimoniales très en dessous des potentialités du territoire.

Des potentialités innovantes avec des structures associatives nouvelles qui ont du mal à trouver un relais (cirque, musiques actuelles...).

### LES OPPORTUNITÉS EXISTENT, ELLES SONT INTERNES :

Un territoire dynamique démographiquement avec une présence importante de jeunes.

Une volonté politique de rapprochement des enseignements artistiques et de diffusion culturelle pluridisciplinaire.

Des structures d'enseignement prêtes à coopérer, à réfléchir à une évolution intercommunale des enseignements artistiques.

Une expérience confirmée de la CCPV pour des actions culturelles périscolaires face à la réforme sur les rythmes scolaires (Nanteuil-Haudouin dès 2013).

Des constructions d'équipements culturels au Parc Jean-Jacques Rousseau financés majoritairement par le Département.

Une stratégie de communication active de la CCPV qui pourrait être mobilisée sur la question culturelle.

Une offre Haut débit constituant une infrastructure intéressante en matière d'utilisation de TIC.

### MAIS AUSSI EXTERNES :

Une éducation artistique et culturelle territorialisée prioritaire pour le ministère de la Culture et pour l'Éducation nationale (circulaire de mai 2013 sur les parcours d'EAC).

Des contractualisations envisageables avec l'État (Drac) sur la Lecture publique (Contrat territoire lecture) et le dispositif « Pays d'Art et d'Histoire ».

Un département partenaire régulier et actif du territoire et de ses acteurs culturels.

Une région dynamique en matière culturelle qui peut apporter un soutien en matière de structuration.

De nombreux partenariats possibles avec des structures culturelles régionales, départementales, et nationales (proximité de Paris)...

### IL CONVIENT CEPENDANT D'ÊTRE VIGILANT :

Contexte de crise budgétaire qui affecte la culture.

Réforme des rythmes scolaires, qui va empiéter sur les créneaux horaires actuels des structures d'enseignement artistique.

Mouvements pendulaires très importants des actifs et des lycéens ainsi que départ des étudiants qui contraignent l'offre et les pratiques culturelles.

Une offre parisienne très développée et performante qui peut concurrencer l'offre du territoire du Valois moins attractive.

### ENFIN, SIX ENJEUX SONT CLAIREMENT IDENTIFIÉS ET POSÉS :

Enjeu de l'équité territoriale d'accès à un service culturel qualitatif.

Enjeu d'aménagement culturel pérenne du Valois avec des équipements adaptés et harmonisés.

Enjeu de la prise en compte des attentes des populations en faveur de la culture et en lien avec les usages et les pratiques actuels.

Enjeu de concertation et de structuration de l'offre culturelle dans une dynamique participative avec les acteurs culturels locaux.

Enjeu de la définition d'une politique culturelle de proximité en Pays de Valois complémentaire aux propositions des territoires voisins.

Enjeu de cohérence et de coordination en matière culturelle à l'échelle communautaire.

## Interventions en milieu scolaire et extra-scolaire

Pour l'année scolaire 2013-2014, 63 classes réparties sur 18 communes, soient près de 1 800 enfants, bénéficient d'un musicien intervenant. Cela représente un volume horaire d'intervention de 47,25 heures par semaine.

Il n'y a pas eu d'intervention en classes maternelles, par choix de l'inspection académique de la circonscription de Crépy-en-Valois.

Par ailleurs, la liaison entre le service Culturel et l'inspection académique s'est renforcée, dans le but d'une plus grande collaboration dans la préparation des projets entre enseignants et musiciens-intervenants.

L'année scolaire 2013-2014 est également une année d'expérimentation, puisque dans le cadre de la réforme sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la semaine de classe a été fixée à quatre journées et demie, pour permettre d'alléger les journées (au maximum 5h30 par jour) et d'instaurer le temps d'accueil périscolaire (TAP).

Sur le Pays de Valois, seuls le RPI de Gilocourt / Glaignes / Orrouy / Séry-Magneval et la commune de Nanteuil-le-Haudouin ont décidé d'appliquer cette réforme dès la rentrée scolaire 2013. Dans le cadre des activités proposées dans le TAP, la commune de Nanteuil-le-Haudouin a sollicité le service culturel pour la présence d'un musicien-intervenant.

Considérant que la commune recevait des financements pour l'application du TAP, le Conseil communautaire du 4 juillet 2013 a délibéré pour que la participation d'un musicien-intervenant au TAP soit facturée à hauteur de 700 € pour l'année scolaire par présence hebdomadaire.

Le TAP sur Nanteuil-le-Haudouin représente 5 heures par semaine.

L'action *Cuivres à l'école* s'est développée : pour l'année scolaire 2013-2014, les classes de CM2 du RPI d'Ermenonville / Montagny-Sainte-Félicité (pour la deuxième année), de CM1 du RPI d'Auger-saint-Vincent / Fresnoy-le-Luat / Rocquemont / Trumilly (pour la première année) et de CM1 de Baron / Versigny (pour la première année) y participent. Cela représente 4,5 heures par semaine.

Pour mémoire, autour d'instruments de la famille des cuivres (cor, trombone et trompette), cette expérience est à rapprocher de celles d'orchestre à l'école de plus en plus répandues en France et en Europe. Le travail se présente en deux moments complémentaires : travail par groupe instrumental puis travail en orchestre réunissant l'ensemble des élèves (les instruments sont la propriété de la CCPV et sont prêtés aux enfants durant toute l'année scolaire).

En fin d'année scolaire dernière, le service Culturel a organisé une journée regroupant les classes (Acy-en-Multien / Rosoy-en-Multien et Ermenonville / Montagny-Sainte-Félicité) avec la présence d'un quintet de musiciens professionnels. Les élèves ont pu présenter leur travail et jouer avec les musiciens lors d'un concert concluant cette journée.

Les musiciens-intervenants sont également présents dans le cadre extra-scolaire. Cela représente 8,5 heures hebdomadaires, dans des structures très diverses, dont voici le détail :

- Temps de cantine (Crépy-en-Valois) : 2h15
- Crèche (Crépy-en-Valois) : 2h
- Halte-jeux (Crépy-en-Valois) : 1h
- CFPR (Vaumoise) : 1h30
- Temps de cantine (Mareuil-sur-Ourcq) : 0h45
- 1 RAM/RAMSO (Crépy-en-Valois – Le Plessis-Belleville) : 1h



Les Cuivres à l'école © CCPV, A. Pitet



Interventions en milieu scolaires © CCPV, A. Pitet

### Interventions en milieu scolaire et extra scolaire, répartition par canton :

#### Canton de Nanteuil-le-Haudouin

- 6 communes : Ermenonville, Ève, Lagny-le-Sec, Le Plessis-Belleville, Montagny-Sainte-Félicité, Nanteuil-le-Haudouin.

- 25 classes élémentaires

- Environ 700 enfants

#### Canton de Crépy-en-Valois

- 6 communes : Auger-Saint-Vincent, Bonneuil-en-Valois, Crépy-en-Valois, Émeville, Glaignes, Gondreville.

- 28 classes élémentaires

- Environ 730 enfants

#### Canton de Betz

- 6 communes : Antilly, Betz, Lévigney, Marolles, Ormoy-le-Davien, Thury-en-Valois.

- 10 classes élémentaires

- Environ 340 enfants

# L'animation culturelle (suite)

## Spectacle vivant

Dans le cadre de la saison culturelle « Les Musivales », neuf spectacles ont été proposés en 2013, dont deux ont été programmés par l'Espace Jean-Legendre, dans le cadre d'« Itinérances en Pays d'Oise ». Près de 800 spectateurs ont pu apprécier, entre autres, l'orchestre de Picardie, le groupe « Au p'tit bonheur », le quatuor Archinto ....



«Au p'tit bonheur» en concert aux Musivales © CCPV, A. Carrara

Tout en gardant une ligne directrice autour de la musique classique, l'ouverture vers la chanson a permis de toucher un nouveau public. Un travail de communication important a été entrepris, notamment avec une nouvelle plaquette.

La CCPV est également administrateur de l'association du Centre culturel de rencontre d'Ermenonville, le Parc Jean-Jacques Rousseau. Elle y est représentée par Guy-Pierre de Kersaint. Toutes les actions portées par le Parc Jean-Jacques Rousseau sont relayées par la CCPV.

Et au travers des subventions, l'action culturelle des associations du Pays de Valois est soutenue et encouragée. Le service culturel est disponible pour les accompagner dans le développement de leurs projets.

Conformément à la décision du Conseil communautaire, l'ensemble des dépenses (cachets des artistes, communication, location de matériel, droits SACEM, ...) n'a pas excédé 70 000 €. Et en intégrant les recettes, le coût net pour la CCPV a été de 26 059 €.



Concert du 6 avril 2013, trois sonates pour violon et piano, à Marolles.  
© CCPV, A. Carrara

# La communication externe

## Une direction de la communication mutualisée avec la ville centre, Crépy-en-Valois

Depuis novembre 2012, les services de la communication de la CCPV et de la ville Crépy-en-Valois ont été mutualisés pour créer une direction de la communication commune. 2013 marque la première année pleine de fonctionnement. Chaque collectivité garde son entière autonomie quant à ses actions de communication et le budget qui leur est alloué. Les stratégies sont indépendantes mais parfois complémentaires sur certains projets avec enjeux de territoire. Chaque membre de l'équipe travaille sur des actions de communication des deux collectivités.

## Les publications institutionnelles

Sont parus en 2013 :

- Bonjour Valois (magazine d'information pour les habitants) : 3 numéros (16 pages), en février, juin et octobre ;
- La lettre aux élus : 3 numéros, en février et décembre (8 pages), en juillet (16 pages, numéro spécial Observatoire du Valois) ;
- Rapport d'activité des services 2012 : paru en juin (36 pages) ;
- Agenda de poche 2014 : calendrier 12 mois avec la présentation de la CCPV (fonctionnement, composition, services), paru en novembre.

*Concevoir, proposer et mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle à l'échelle du territoire du Pays de Valois, telle est la mission de la Direction de la communication de la CCPV.*

*Ses activités essentielles sont les suivantes : conception et suivi de fabrication des publications, organisation des manifestations événementielles, relations avec les médias, suivi du site internet.*

*Garant de la cohérence des messages de l'institution diffusés à l'extérieur, le service apporte également assistance et conseil aux différents pôles de la CCPV dans leurs actions de communication.*



# La communication externe (suite)

La CCPV était présente au Salon de l'habitat du Valois les 11 et 12 mai 2013 à Crépy-en-Valois.  
©CCPV, A. Pitet



\* Réseaux sociaux

La CCPV a investi le réseau social Facebook en 2011 et Twitter en 2012. Respectivement, 129 fans et 30 abonnés.

## Relations publiques

Le service de la communication organise les événements sur le territoire. Les manifestations, grand public ou plus institutionnelles, qui se sont déroulées en 2013 sont :

- Cérémonie des vœux (12 janvier) : manifestation commune entre la CCPV et Crépy-en-Valois
- Ils entreprennent dans le Valois (11 avril, Crépy-en-Valois) : remise de chèques aux créateurs/repreneurs d'entreprise accompagnés et aidés en 2012 par le service Développement économique
- Salon de l'habitat du Valois et Floralys (11-12 mai, Crépy-en-Valois)
- Forum des associations (7 septembre, Crépy-en-Valois)
- Trophée de l'initiative, lauréat du Valois (17 octobre, Crépy-en-Valois) : Manuel Da Fonseca, société Trans'Bois
- Rencontres économiques du Valois (5 décembre, Lévigney)

Tout nouvel habitant du Pays de Valois reçoit un courrier du Président de la CCPV à son domicile. L'instance intercommunale lui est présentée et de nombreux documents pratiques lui sont adressés.

Au siège de la CCPV, à Nanteuil-le-Haudouin, une attention particulière est portée à l'affichage d'informations pratiques, culturelles, administratives, à destination des passants. De la documentation est sélectionnée et mise à la disposition des visiteurs des trois bâtiments que compte le siège administratif.

## Médias

Le service de la communication assure l'essentiel des relations avec les journalistes. Véritable porte d'entrée pour les médias, il est chargé de les renseigner ou de leur organiser des entretiens avec les élus. Les événements sont systématiquement médiatisés.

Une veille médiatique des retombées est assurée par le service. Une revue de presse hebdomadaire est réalisée et mise à la disposition des personnels de la CCPV.

## Site Internet et réseaux sociaux

La mise à jour est quotidienne. Voici des indicateurs sur la fréquentation 2013 :

- 87 000 visiteurs uniques (environ +10 400 par rapport à 2012), pic en octobre avec 8 900 visiteurs en un mois.
- 755 720 pages vues (environ + 274 300 par rapport à 2012), pic en mars avec 94 600 pages vues en un mois.

La CCPV est présente sur les réseaux sociaux\* Facebook et Twitter.

## Liste des sigles acronymes

**AIDEFI :**

association interentreprises pour le développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion

**AVP :**

avant-projet

**BIL :**

bâtiment industriel locatif

**CA :**

compte administratif

**CDI / CDD :**

contrat à durée indéterminée / déterminé

**CFPR :**

centre de formation professionnelle rural

**CLSH :**

centre de loisirs sans hébergement

**CPI :**

centre de première intervention

**CV :**

curriculum vitae

**DEEE :**

déchets d'équipement électriques et électroniques

**DGFIP :**

direction générale des finances publiques

**DRAC :**

direction régionale des affaires culturelles

**EAC :**

enseignement artistique et culturel

**EBC :**

espaces boisés classés

**ER :**

emplacements réservés

**EVE :**

Espace Valois Entreprendre

**IGN :**

information géographique nationale

**IOE :**

Initiative Oise-Est

**MIEF :**

mission locale et maison de l'emploi

**NACRE :**

nouvel accompagnement pour la création et reprise d'entreprise

**PDIPR :**

plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

**PFIL :**

plateforme d'initiatives locales

**PLU :**

plan local d'urbanisme

**PME :**

petite et moyenne entreprise

**POS :**

plan d'occupation des sols

**PPA :**

personnes publiques associées

**RAM :**

relais d'assistantes maternelles

**RAMSO :**

regroupement des assistantes maternelles du sud de l'Oise

**REV :**

rencontres économiques du Valois

**RNU :**

règlement national d'urbanisme

**RPI :**

regroupement pédagogique intercommunal

**RSA :**

revenu de solidarité active

**SACEM :**

société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

**SCoT :**

schéma de cohérence territoriale

**SDIS :**

service départemental d'incendie et de secours

**SIG :**

système d'informations géographiques

**SIVOM :**

syndicat mixte à vocation multiple

**SPANC :**

service public d'assainissement non collectif

**SRCE :**

schéma régional de cohérence écologique

**TAP :**

temps d'accueil périscolaire

**TIC :**

technologies de l'information et de la communication

**ZAEI :**

zone d'activités économiques intercommunale

**ZICO :**

zone importante pour la conservation des oiseaux

**ZNIEFF :**

zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

**Horaires :**  
Lundi, Mardi :  
8h30 - 12h et 13h30 - 17h45  
Mercredi, Jeudi :  
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30  
Vendredi :  
8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

## Communauté de Communes du Pays de Valois

37 bis rue Gambetta  
60440 Nanteuil-le-Haudouin  
Téléphone : 03 44 88 05 09  
Télécopie : 03 44 87 67 81  
e-mail : [info@cc-paysdevalois.fr](mailto:info@cc-paysdevalois.fr)  
[www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)

Établie à Nanteuil-le-Haudouin, la CCPV est actuellement répartie sur trois sites :

**37 bis rue Gambetta :**

Accueil  
Présidence  
Direction générale des  
services  
Services à la population  
Communication  
Aménagement du  
territoire  
Développement  
économique  
Patrimoine, tourisme  
Informatique

**7 rue de la Couture :**

Service financier  
Administration générale  
Ressources humaines  
Environnement :  
déchets, eau et  
assainissement

**32 rue Gambetta :**

Service culturel et  
musical

Que soient remerciés l'ensemble des partenaires de la collectivité, au premier rang desquels se trouvent l'État, le Conseil régional et le Conseil général sans lesquels les actions et les projets mis en œuvre par la CCPV ne pourraient voir le jour.

Directeur de la publication : Benoît Haquin  
Rédacteur en chef : Anne-Claire Choquer  
Rédacteur en chef adjoint : Caroline Guérin  
Secrétaire de publication : Annabelle Pitet